



Délibération n°05/2024

Date : 02/07/2024

Consultation du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »

Objet de l'avis : demande d'autorisation environnementale pour le confortement et l'amélioration du système de protection contre les submersions marines de Barzan-Plage.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale pour le confortement et l'amélioration du système de protection contre les submersions marines de Barzan-Plage déposée par le département de la Charente-Maritime ;

Considérant :

- *La demande de compléments formulée lors de la phase d'examen du dossier par la cellule technique du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et les réponses apportées par le porteur du projet,*
- *L'analyse finale du dossier par le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés,*

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1 : de donner un avis de **compatibilité/conformité** du projet au regard des enjeux et règles du SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés, avec une réserve :

- Proposer des mesures de prévention vis-à-vis de potentiels transferts de matières en suspension lors des phases de travaux amenant à la mobilisation de sédiments.

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY